

ORDRE DU JOUR

- 1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. RÉOLUTIONS**
 - 4.1** Achat prêt-à-camper #2 à Bois Concept Martel
 - 4.2** Demande de soutien-Appui à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton-Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada
 - 4.3** Loyer local « La gang des plaines »
 - 4.4** Ajout de 2 affiches d'arrêt à l'intersection du chemin Principal et de l'avenue Tremblay
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi, 14 juillet 2025 à 18 h 30.

PRÉSENCES : Martial Gauthier, maire
Tony Paré, conseiller
Marlène Deschesnes, conseillère
Bruno Simard, conseiller

ABSENCES:

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière

ASSISTANCE : 0 personnes

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire y assistent;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE renoncer à cet avis de convocation.

2. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 18 h 30, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant les points 4.3 et 4.4.

4. RÉOLUTIONS

4.1 Achat prêt-à-camper #2 - Bois Concept Martel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de « Bois concept Martel » pour l'achat et l'installation d'un second prêt-à-camper » qui sera situé au camping municipal « Au Soleil Levant », à côté du premier prêt-à-camper ;

CONSIDÉRANT QUE ce prêt-à-camper, d'une valeur totale de 125 000 \$ avant taxes, comprenant le bâtiment, son installation sur le site du camping, les branchements eau potable/égout et ses électroménagers (réfrigérateur et cuisinière standard, laveuse et sècheuse frontales), est subventionné à hauteur de 104 800.00 \$ par le « Fonds de Développement

Territorial des Ressources » (FDTR) et à hauteur de 7000.00 \$ par le « Comité forêt habité de Saint-Edmond-les-Plaines »,

1229-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, accepte la soumission de « Bois concept Martel » au montant de 131 000.00 \$, incluant les taxes applicables.

4.2 Demande de soutien-Appui à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton- Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité essentiels, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et des camps de jours;

CONSIDÉRANT QUE ces emplois contribuent à l'intégration des jeunes au marché du travail, tout en favorisant la conciliation travail-famille pour de nombreux parents ;

CONSIDÉRANT QUE les coupures prévues au programme Emplois d'été Canada pour l'année 2025 affectent directement la capacité des municipalités à maintenir ces services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les incohérences entre les orientations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada créent des situations ambiguës et nuisent à la planification des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services de proximité sont essentiels pour répondre aux besoins des familles, des jeunes et des communautés locales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral de revoir sa position et d'augmenter de façon significative le programme ;

1230-07-25

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines appuie la résolution adoptée par la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton dénonçant les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour l'année 2025 ;

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de manière significative le financement du programme, afin de garantir le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;

QUE la copie de cette résolution soit transmise au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, aux députés fédéraux et provinciaux concernés, ainsi qu'à la Fédération canadienne des municipalités et à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

4.3 Loyer local « La gang des plaines »

ATTENDU QU'un comité de parents et de citoyens de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines ont formé un organisme à but non lucratif « La gang des Plaines »;

ATTENDU QUE ce comité porte la mission : « [...] d'offrir un lieu de rassemblement sain, sécuritaire et convivial pour les jeunes de 10 à 17 ans vivant à Saint-Edmond-les-Plaines visant à les responsabiliser, à développer leurs habilités sociales tout en cultivant un sentiment d'appartenance à leur localité. » ;

1231-07-25

ATTENDU QUE le comité « La gang des plaines » a sollicité le soutien de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines dans son étape de démarrage ;

ATTENDU QUE la municipalité possède un local vacant dans l'église récemment acquise ;

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines appuie favorablement le comité « La gang des plaines » dans sa mission en mettant à leur disposition le local vacant à l'arrière de l'église en échange d'un loyer mensuel de 50\$;

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines exempte le comité « La gang des plaines » de loyer pendant un an dans le but de faciliter leur démarrage ;

QUE M. Martial Gauthier, maire, et Mme Marie-Pier Martel, directrice générale, sont autorisés à signer le bail applicable.

1232-07-25

4.4 Ajout de 2 panneaux de signalisation d'arrêt à l'intersection du chemin Principal-avenue Tremblay et chemin Principal- avenue Savard

CONSIDÉRANT QUE la construction récente du multiplex (151 à 167 avenue Tremblay) a modifié la configuration de l'avenue Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE cela a conséquemment modifié les corridors de circulation et causé des enjeux de sécurité routière ;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux usagers piétonniers empruntent maintenant l'avenue Tremblay de façon régulière (résidents multiplex et clientèle du service de garde en communauté) ;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection chemin Principal et avenue Tremblay est situé en plein centre du circuit scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'on remarque une hausse de la vitesse sur le chemin Principal ainsi qu'une hausse de plaintes citoyennes à ce sujet ;

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines procède à l'achat et l'installation de 2 panneaux de signalisations d'arrêt à l'intersection du chemin Principal et de l'avenue Tremblay et à l'intersection du chemin Principal et de l'avenue Savard de sorte qu'une obligation d'arrêter soit effective aux 4 voies de l'intersection.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1233-07-25 QUE la présente assemblée soit et est levée à 19h30.